



CHARTRE DE BIENTRAITANCE

CMPP STRASBOURG-SAVERNE-HAGUENAU

1. Garantir, par le travail pluridisciplinaire, une approche de l'accompagnement au cas par cas, au plus près des difficultés de l'enfant et de l'adolescent, associée à une forte préoccupation éthique
2. Accueillir l'enfant/l'adolescent dans le respect de sa singularité, dans son rapport à la parole, au corps et aux autres
3. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute bienveillante tout au long du parcours de l'enfant et de l'adolescent accueilli au CMPP, et de ses proches
4. Assurer un cadre stable, structurant et sécurisant dans l'accueil et la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent et de ses proches
5. Donner à l'enfant ou l'adolescent accueilli et à ses proches, une information claire, accessible et individualisée
6. Garantir à l'enfant ou l'adolescent accueilli et à ses proches, d'être au cœur de l'élaboration de son projet d'accompagnement, en tenant compte de sa liberté de choix et de décision
7. Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité psychique et physique, la dignité et l'intimité de l'enfant ou de l'adolescent accueilli et de ses proches
8. Veiller, être attentif et à l'écoute de toute douleur psychique et/ou physique
9. Respecter la confidentialité des informations relatives à l'enfant ou l'adolescent accueilli, et à ses proches
10. Soutenir l'enfant et l'adolescent accueilli et ses proches dans leur insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle
11. Accompagner l'enfant ou l'adolescent accueilli et ses proches dans la fin de suivi(s) au CMPP, et dans les éventuels relais d'accompagnement
12. Rechercher l'amélioration constante des conditions d'accueil, d'hygiène et de transport
13. Evaluer et prendre en compte la satisfaction des familles, dans la dynamique d'amélioration de l'accueil et des soins proposés